



Attestation de capacité professionnelle en transport routier léger de marchandises

■ LE MÉTIER

La formation aboutit à la délivrance de l'attestation de capacité professionnelle en transport routier léger de marchandises et permet à son détenteur d'être le gestionnaire de transport d'une entreprise de transport routier de marchandises utilisant exclusivement des véhicules n'excédant pas un poids maximum autorisé de 3,5 tonnes.

■ OBJECTIF

Maîtriser les différentes dispositions et obligations qui doivent être respectées dans l'activité de transporteur routier léger de marchandises, utilisant des véhicules de moins de 3,5 tonnes de poids total autorisé en charge (PTAC) et se préparer aux épreuves prévues à l'examen de l'Attestation de capacité professionnelle.

■ LE PROGRAMME

- A - L'entreprise et le droit civil et commercial (9 heures)
- B - L'entreprise et son activité commerciale (3 heures)
- C - L'entreprise et le cadre réglementaire de l'activité de transport (10,30 heures)
- D - L'entreprise et son activité financière (52,30 heures)
- E - L'entreprise et ses salariés (17,30 heures)
- F - L'entreprise et la sécurité (8,30 heures)

- Synthèse du stage
- Examen



Public

- Toute personne désirant exploiter une entreprise de transport de marchandises de moins de 3,5 tonnes.



Prérequis

- Pas de prérequis



Durée

- 101 heures sur 4 mois maximum
- **Session 1** : les samedis
- **Session 2** : les mardis et jeudis



Dates

- **Session 1** : du 04/09/21 au 09/12/21
- **Session 2** : du 19/10/21 au 09/12/21



Débouchés

- Gérer et exploiter une structure de transport routier léger de marchandises.



Modalités d'admission

- Admission sans disposition particulière



Validation

- Sous réserve de réussite à l'examen, délivrance de l'Attestation de capacité en transport routier léger de marchandises par la Direction Régionale de l'Environnement de l'Aménagement et du Logement (DREAL).

■ MODALITÉS PÉDAGOGIQUES

- Formation en présentiel
- Alternance d'apports théoriques et pratiques
- Travaux individuels et de groupes
- Mises en situation
- Supports pédagogiques et annales d'examens

■ MODALITÉS D'ÉVALUATION

- Pendant la formation, des évaluations formatives accompagnent la fonction de régulation en évaluant le degré d'acquisition du stagiaire au regard des objectifs visés.
- L'examen, d'une durée de 3 heures est organisé le dernier jour de formation ; il comprend des QCM et des questions rédigées.

■ LE MÉTIER

La formation aboutit à la délivrance de l'attestation de capacité professionnelle en transport routier léger de marchandises et permet à son détenteur d'être le gestionnaire de transport d'une entreprise de transport routier de marchandises utilisant exclusivement des véhicules n'excédant pas un poids maximum autorisé de 3,5 tonnes.



Accessibilité

- Locaux accessibles aux personnes en situation de handicap
- Possibilité d'adapter la formation aux personnes à mobilité réduite (nous contacter)



Indicateurs de résultats

- Taux de réussite : nouvelle action
- Taux de satisfaction : nouvelle action
- Taux d'insertion : nouvelle action



Coût de la formation

- 3500 euros



Financement

- CPF
- Pôle emploi
- Région
- Financement personnel
- Plan de formation de l'entreprise



Délais d'accès

- Entrée permanente

Consulter le calendrier

(Disponible Prochainement)

Contact

-  www.cefora.re
-  0262 24 40 49
-  contact@cefora.re
-  3 Avenue Théodore Drouhet
Local 1 - ZAC 2000
97420 Le Port